

APPROCHE A VUE

Visual approach

Ouverte à la CAP
Public air traffic

SAINT CYR L'ECOLE
Aérodrome/Aerodrome
AD 3 LFPZ APP 01

18 APR 24

  	FATO : ALT 362 ft LAT : 48 48 54 N LONG : 002 03 55 E	ALT AD : 372 (14 hPa) LAT : 48 48 37 N LONG : 002 04 24 E	LFPZ VAR : 1° E (2020)
---	--	--	---

ATIS/V : 131.025 ☎ 01 30 85 09 86

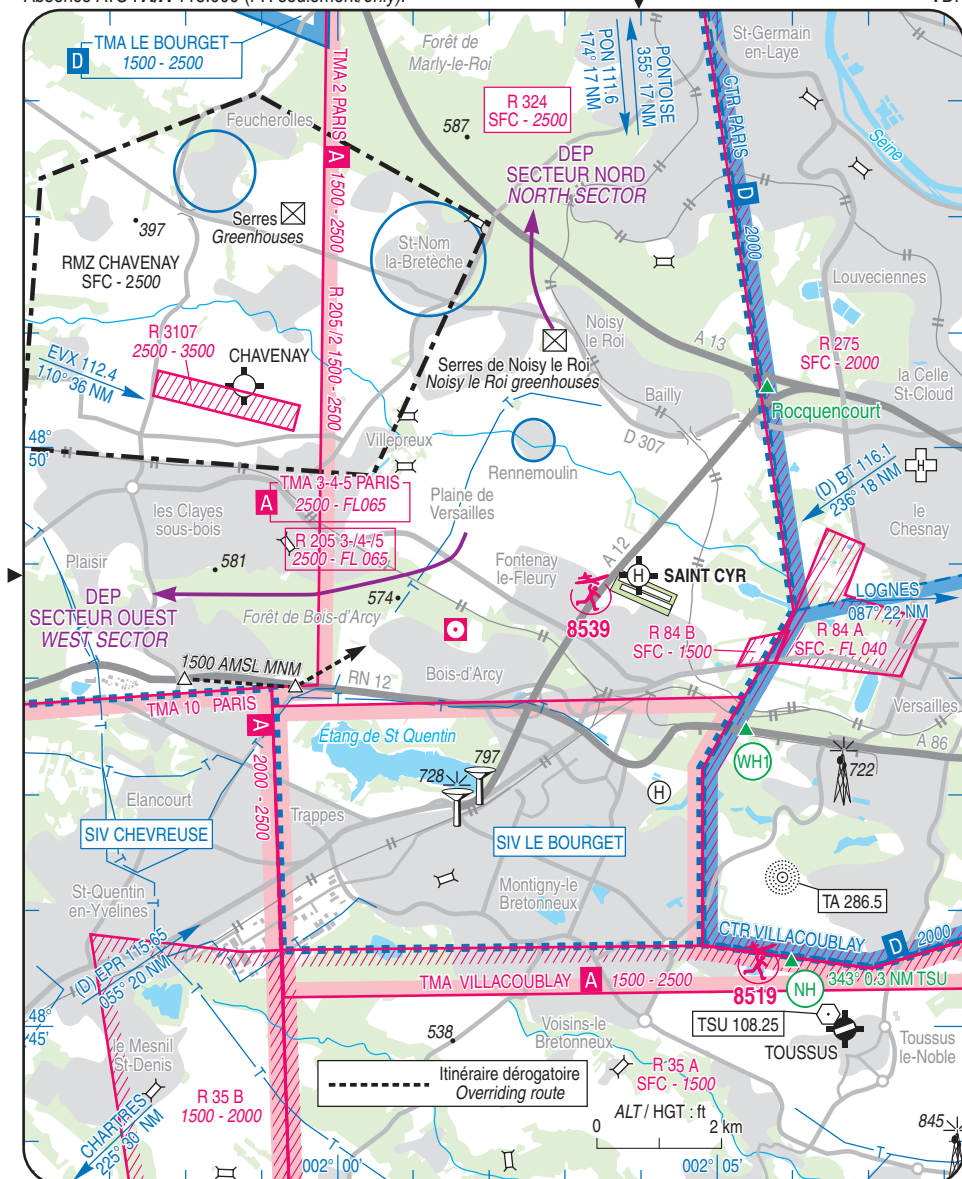
APP : NIL

TWR : 118.000. GND (SOL) : 121.950.

Absence ATS : A/A 118.000 (FR seulement/only).

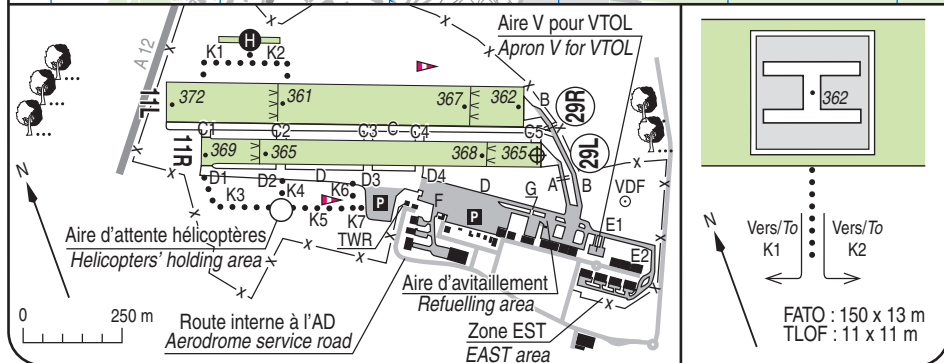
EN SURFACE / ABOVE GROUND

VDF



AD 3 LFPZ ATT 01

Visual landing



Lighting aids : NIL

**SAINT CYR L'ECOLE**

Aérodrome / Aerodrome

Consignes particulières / Special instructions**Conditions d'utilisation de l'hélistation**

- AD réservé aux ACFT munis de radio.
 - Utilisation simultanée 11L/29R et FATO interdite, si un des deux aéronefs a une masse au décollage supérieure ou égale à 3180 kg.
 - La pente de la surface d'identification et de surveillance des obstacles par l'exploitant de la FATO est de 8 % sur les 245 premiers mètres, puis de 12.5 %.
- Les obstacles les plus pénalisants qui percent cette surface sont publiés.

Aérodrome situé en zone à forte densité de population : en conséquence, il est interdit d'effectuer des vols d'entraînement au départ ou à destination de l'aérodrome ainsi que, au dessus des mêmes zones, des vols touristiques circulaires sans escale ou avec escale de moins d'une heure.

On désigne par :

- Vol d'entraînement : tout ou partie de vol d'aviation civile incluant des manoeuvres ou des exercices répétitifs, dont l'objet est l'acquisition de connaissances dans la pratique du pilotage.
- Vol touristique circulaire sans escale : vol avec passagers, sans motif professionnel pour les passagers, sans escale, et dont les points de départ et d'arrivée sont confondus.
- Vol touristique circulaire avec escale de moins d'une heure : vol avec passagers, sans motif professionnel pour les passagers, comportant une escale de moins d'une heure et dont les points de départ et d'arrivée, en dehors de l'escale, sont confondus, l'escale s'entendant comme le temps passé au sol par l'aéronef.

Dangers à la navigation aérienne

Risque de confusion avec l'AD de Chavenay (LFPX) : attention à la proximité des circuits de piste et des itinéraires d'arrivée et de départ des 2 aérodromes.

Risque de turbulences dans la trouée Est de l'AD par vent de secteur Sud.

Restrictions possibles après fortes précipitations.

AEM (N° 8539) à proximité immédiate de la montée initiale 29L et de la finale 11R.

Plafond 80 ft ASFC SR-SS.

Helistation operating conditions

- AD reserved for radio equipped ACFT.
 - Simultaneous use 11L/29R and FATO prohibited if one of the two ACFT has take-off weight greater than or equal to 3180 kg.
 - The slope of the obstacle identification and monitoring surface by FATO operator is 8 % over the first 245 meters, then 12.5 %.
- The most penalizing obstacles that pierce this surface are published.

Aerodrome located in a densely populated zone : consequently, the training flights outbound from or inbound for the aerodrome as well as above these areas, the circular tourist flights without stop or with a stop of less than one hour, are prohibited.

Definitions :

- Training flight : all or part of a civil aviation flight including repeated manoeuvres or exercises aiming at acquiring knowledge about piloting.
- Non stop circular tourist flight : non-business flight with passengers, without stop, with combined departure and arrival points.
- Circular tourist flight with stop of less than one hour : non-business flight with passengers, with a stop of less than one hour, the departure and arrival points of which are combined, excluding the stop, considering the stop as the time the aircraft is on the ground.

Air navigation hazards

Mix up risk with Chavenay AD (LFPX) : pay attention to the proximity of the traffic patterns and the arrival and departure routes of the 2 aerodromes.

Wake turbulence hazards in EAST clearway of AD with south wind.

Restrictions possible after heavy rainfall.

AEM (NR 8539) in the immediate proximity of the initial climb 29L and final 11R.

Ceiling 80 ft ASFC SR-SS.



SAINT CYR L'ECOLE

Aérodrome / Aerodrome

Procédures et consignes particulières

Circulation au sol

Translation interdite hors RWY et TWY.

Les appareils circulant sur les TWY doivent laisser la priorité aux appareils sortant des RWY ou de la FATO.

Axe de translation K7 limité aux hélicoptères entrant / sortant sur / du parking non revêtu sous clairance ATC uniquement.

Aire V réservée aux VTOL uniquement.

Environnement :

Il est impératif de respecter le circuit publié, et en particulier le tracé de la vent arrière et des entrées/sorties.

En vent arrière, si utilisation du circuit avion, respecter le tracé de la vent arrière : passer verticale de l'amer (damier rouge et blanc). Rester à distance de la D 307 et du hameau de Pontaly.

Avitaillement :

- L'accès est à sens unique et s'effectue face à l'Est, sauf clairance contraire.
- Au maximum deux avions ou ULM à la fois sur l'aire identifiée utilisant chacun un point d'avitaillement ou un seul hélicoptère. Le positionnement se fait sur l'aire dédiée.
- Le port d'une chasuble haute visibilité pour les équipages en charge de l'avitaillement de l'aéronef est obligatoire.
- Stationnement et arrêt interdits sur toute la voie de sortie après avitaillement.

Départs / Arrivées :

Procédures départs :

Utilisation des pistes avions uniquement si FATO inutilisable.

Départs secteur Ouest : survoler la forêt de Bois d'Arcy sur toute sa longueur.

Départs QFU 292° :

- Depuis la FATO 29 : altération de route de 30° à droite à l'extrémité de la FATO.
- Depuis les RWY : altération de 10° à droite à la verticale de l'autoroute.

Procédures arrivées :

L'intégration en vent arrière dans le circuit hélicoptère est effectuée via la verticale AD à 1500ft AMSL sauf clairance contraire.

Utilisation circuits et pistes avions possible sur demande du pilote, uniquement en cas de vent significatif de secteur Nord.

Procedures and special instructions

Taxiing

Transfer prohibited except on RWY and TWY.

The aircraft taxiing on the TWY must give way to aircraft leaving RWY or FATO.

K7 translation axis limited to helicopters entering / exiting in / from unpaved apron on ATC clearance only.

V apron reserved for VTOL only.

Environment :

It is essential to respect the published traffic pattern, and in particular the downwind and entry/exit patterns.

On downwind leg, if using the airplane pattern, comply with the published downwind leg : fly overhead the landmark (red and white checkerboard). Keep away from the D 307 road and the hamlet of Pontaly.

Fuelling :

- One-way access facing East, except opposite clearance.
- Maximum of two planes or ULM on the identified area each using a fuelling spot or one helicopter. The positioning is made on the dedicated area.
- Wearing of high visibility jumper is mandatory for crew members in charge with ACFT fuelling.
- Parking and stop prohibited on the entire exit way after fuelling.

Departures / arrivals :

Departure procedures :

Use of airplanes runways only if FATO cannot be used. West sector departures : fly over the entire length of the Bois d'Arcy forest.

Departures QFU 292° :

- From FATO 29 : route alteration by 30° to the right at the end of the FATO.
- From the RWYs : alteration by 10° to the right when passing overhead highway.

Arrival procedures :

Integration downwind into the helicopter pattern is performed via overhead AD at 1500 ft AMSL, unless otherwise cleared.

Use of aircraft patterns and runway possible if requested by the pilot, only in case of strong wind from the North sector.



SAINT CYR L'ECOLE

Aérodrome / Aerodrome

Arrivée par Rocquencourt et WH1 : contact dès que possible.

- ARR par le Nord : Contact recommandé 3 minutes avant les serres de Noisy le Roi.
- ARR par l'Ouest : Contact recommandé 3 minutes avant le travers de l'extrémité Ouest de l'étang de Saint Quentin.

Possibilité de croiser des trafics en sens inverse : l'allumage des phares est recommandé.

- Si le plafond est supérieur à 1500 ft, il est recommandé de longer la RN12, en restant au Sud de celle-ci, à une altitude entre 1500 ft AMSL et le plancher de la classe A.

A l'extrémité Ouest de l'étang de Saint Quentin, virer à gauche puis rejoindre la verticale de l'aérodrome et suivre la clairance donnée.

- Si le plafond est inférieur à 1500 ft, l'itinéraire dérogatoire par la RN12 est interdit. Arrivée possible par la forêt de Bois d'Arcy, rejoindre la verticale de l'aérodrome et suivre la clairance donnée.

ARR/DEP plaine de Versailles :

A titre exceptionnel, les départs et arrivées de l'aérodrome de Saint Cyr l'Ecole par passage verticale de l'aérodrome de Chavenay peuvent être autorisés après coordination entre les deux organismes :

- Au départ de Saint Cyr, la clairance du contrôle doit être demandée au premier contact.

- A l'arrivée pour Saint Cyr, la clairance du passage verticale Chavenay doit être obtenue directement par la TWR de Chavenay.

- Cette procédure est interdite, si les services ATS de Chavenay sont fermés.

Procédures et consignes particulières hors HOR ATS

FATO réservée aux vols HEL effectués par un pilote professionnel ou avec instructeur et utilisation des pistes avion dans les autres cas.

Les départs et arrivées de l'aérodrome de Saint Cyr par la plaine de Versailles sont interdits.

- QFU 292° préférentiel cause meilleurs dégagements.

En raison de l'absence de visibilité due au profil de la piste, il est recommandé aux hélicoptères de traverser les pistes :

- QFU 292° : via TWY C1 et D1,
- QFU 112° : via TWY C2 et D2.

Equipeement AD

Equipeement de surveillance du trafic : Aérodrome équipé d'une visualisation radar (voir AD 1.0).

Arrival via Rocquencourt and WH1 : contact as soon as possible.

- Arrival via the North sector : Contact recommended 3 minutes before the Noisy le Roi greenhouses.
- Arrival via the West sector : Contact recommended 3 minutes before crossing the West end of the Saint Quentin pond.

Possibility of meeting traffic coming in the opposite direction : it is recommended to switch on the lights.

- If the ceiling is higher than 1500 ft, it is recommended to fly along the RN12, remaining on the South side, at an altitude of between 1500 ft AMSL and the class A floor.

At the West end of the Saint Quentin pond, turn left then fly overhead AD and follow the ATC clearance.

- If the ceiling is below 1500 ft, the overriding route via the RN12 is prohibited. Possible arrival via the Bois d'Arcy forest, fly overhead AD and follow the ATC clearance.

ARR/DEP Versailles plain :

Exceptionally, departures from and arrivals to the Saint Cyr l'Ecole aerodrome by flying overhead Chavenay AD may be authorized after coordination between the two aerodromes :

- When departing from Saint Cyr, control tower clearance must be requested on first contact.

- When arriving at Saint Cyr, clearance to fly overhead Chavenay must be obtained directly by Chavenay TWR.

- This procedure is prohibited if Chavenay ATS are closed.

Procedures and special instructions outside ATS SKED

FATO reserved to HEL flights with professional pilot or with instructor and use of runways in other cases.

Departures from and arrivals to the Saint-Cyr aerodrome via the Versailles plain are prohibited.

- Preferred QFU 292° due to better clearance.

Due to lack of visibility because of RWY profile, it is recommended to HEL to cross runways :

- QFU 292° : via TWY C1 and D1,
- QFU 112° : via TWY C2 and D2.

AD equipment

Traffic surveillance equipment : Aerodrome equipped with a radar display (see AD 1.0).

18 APR 2024



SAINT CYR L'ECOLE

Aérodrome / Aerodrome

Consignes particulières de radiocommunication

En cas de panne de radiocommunication, aérodrome accessible aux usagers basés selon consignes locales quand l'organisme de contrôle est en activité.

En cas de panne de radiocommunication survenant sur la FATQ, traverser la RWY 11L/29R par le seuil 29R, puis rejoindre l'aire de trafic via le TWY BRAVO (B) en assurant sa séparation avec les autres aéronefs.

Special radiocommunication instructions

In case of radiocommunication failure, aerodrome accessible to the based users, according to local instructions when control is active.

In case of radiocommunication failure when flying over the FATQ, cross RWY 11L/29R via threshold 29R, then join the traffic area via the TWY BRAVO (B) ensuring separation from the other aircraft.

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / Timetables unless otherwise specified
UTC HIV ; HOR ETE : - 1 HR / UTC WIN ; SUM SKED : - 1 HR

- 1 - **Situation / Location** : 4 km WNW de Versailles (78 – Yvelines).
- 2 - **ATS** : 0800-SS + 30 limité à / limited to 1900.
Sol / Ground : LUN-VEN / MON-FRI : 0815-1130, 1300-1500, 1600-1845.
SAM, DIM et JF / SAT, SUN and HOL : 0800-1900.
HOR CTL Sol communiqués par ATIS / SKED GND CTL provided by ATIS.
Chef C. A. / ATC manager TEL : 01 30 58 12 60.
- 3 - **VFR de nuit / Night VFR** : Non agréé / Not approved.
- 4 - **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : Groupe ADP Paris Aéroport,
Direction du Bourget et des aérodromes d'aviation générale
Bâtiment Paul Bert, 1 rue Désirée Lucca
93350 Le Bourget
TEL : 01 60 05 58 09 - FAX : 01 48 62 00 61
Permanence : 06 69 58 04 03
Redevances / Fees :
<https://www.parisaeroport.fr/entreprises/services-aux-compagnies-aeriennes/tarifs-redevances>
TEL : 01 49 75 74 61 ou / or 01 48 62 31 24.
E-mail : airportfees_lbg@adp.fr
- 5 - **CAA** : Délégation Ile de France (voir / see GEN).
- 6 - **BRIA** : BORDEAUX (voir / see GEN).
- 7 - **Préparation du vol / Flight preparation** : Acheminement / Addressing FPL : voir / see GEN.
- 8 - **MET** : voir / see GEN ; Station : NIL.
- 9 - **Douanes, Police / Customs, Police** : NIL.
- 10 - **AVT** Carburant / Fuel : 100 LL.
Exploitant / Operator :
Total Energie Aviation C/O Paris Air Services TEL 01 84 73 11 81.
Carte TOTAL / TOTAL Card : H24.
Carte de crédit / Credit Cards : 0900-1800 avec PN de 24HR / with 24 HR PN.
- 11 - **RFFS** : Niveau 1 / Level 1.
- 12 - **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : NIL.
- 13 - **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : NIL.
- 14 - **Réparations / Repairs** : Toutes réparations avions légers / All repairs for light aircraft.
- 15 - **ACB** : Divers de la région parisienne / Various from Paris region.
- 16 - **Transports** : RER – Trains - Bus.
- 17 - **Hotels, restaurants** : Sur AD et à proximité / On AD and in the vicinity.